



CINESSONNE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Salle Jean-Louis Barrault
15 place Jacques Brel
91130 RIS ORANGIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**CINESSONNE**

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
Salle Jean-Louis Barrault
15 place Jacques Brel
91130 RIS ORANGIS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CINESSONNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 27 mars 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Julien Sorba

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	121 866	96 543
Terrains					Résultat de l'exercice	7 261	25 323
Constructions					Subventions d'investissement	48 157	31 376
Matériels d'activités	136 128	136 128		126	Total	177 284	153 242
Autres immobilisations corporelles	65 559	25 456	40 103	51 892	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	66 828	53 067
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	87 149	79 280
Total	201 686	161 583	40 103	52 018	Total	153 977	132 347
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	7 396		7 396	6 329	Fournisseurs	8 283	7 172
Autres créances	43 713		43 713	55 864	Dettes fiscales et sociales	29 716	22 154
Charges constatées d'avance	586		586	1 528	Autres dettes		
Trésorerie	284 127		284 127	212 511	Produits constatés d'avance	6 667	13 333
Total	335 823		335 823	276 231	Total	44 665	42 659
Total	537 509	161 583	375 926	328 249	Total	375 926	328 249

CINESSONNE

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	9 750	9 450
Ventes de biens		
Prestations de service	90 683	95 074
Subventions d'exploitation	254 458	281 758
Dons et Mécénat		
Contributions financières	4 500	3 500
Reprises sur dépréciations et provisions		34 762
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés	41 447	36 580
Autres produits	3 727	668
Total	404 564	461 791
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	85 905	103 962
Aides financières		
Impôts et taxes	4 286	2 015
Salaires	168 693	203 433
Cotisations sociales	65 115	72 163
Dotations aux amortissements	12 534	9 719
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	7 868	6 486
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés	55 208	41 447
Autres charges	291	357
Total	399 900	439 581
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	4 664	22 211
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	2 597	3 113
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	2 597	3 113
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	2 597	3 113
RESULTAT COURANT (I + II)	7 261	25 323
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	7 261	25 323

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	10 800	3 000
Bénévolat	6 585	6 585
Total	17 385	9 585
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	10 800	3 000
Personnel bénévole	6 585	6 585
Total	17 385	9 585

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2025** qui dégage un excédent de **7 260,74€**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : Cinessonne s'est fixé comme objectifs ;

- Le soutien aux salles de cinémas et l'animation du réseau de cinémas.
- La diffusion et la promotion des films d'auteurs et de la jeune création française, européenne et internationale sur tout le territoire de l'Essonne.
- La transmission du cinéma auprès du plus grand nombre de spectateurs.
- L'Education à l'Image pour tous les publics
- La formation et la sensibilisation des publics (principalement en direction du Jeune Public et de la Jeunesse).
- L'accessibilité de tous les publics aux actions culturelles développées par Cinessonne.
- La circulation des publics sur le territoire de l'Essonne.
- L'étude des publics.
- La réflexion sur l'évolution des salles de cinéma aujourd'hui.
- L'organisation d'un Cinéma Itinérant.

L'action culturelle cinématographique de l'association Cinessonne se structure autour de la Transmission, l'Education à l'Image, la Formation et la Réflexion professionnelle. A la fois dans les cinémas d'exploitation membres du réseau de salles, que dans le Cinéma Itinérant.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Toutes les activités de l'association ont eu lieu en 2025 que ce soit avec le public scolaire (Collège au cinéma, Ateliers d'écriture, Interventions en classe) ou avec le tout public (Cinéma Itinérant, cycles Il était une fois, et les Rencontres). Seul le nouvel appel à projet Art et Sport de la Drac et la Drajés a été demandé sur une période 2025/2026. Les projets sont en cours.

La ville de Milly a arrêté ses séances de cinéma itinérant en mai 2025 suite à l'ouverture d'un nouveau cinéma dans la ville, malgré cela le nombre de séances s'est stabilisé sur 2025.

L'arrêt de l'aide de La Région sur les médiateurs n'a pas permis de prolonger le poste d'un Médiateur Culturel. Paul Thomas en CDD a quitté l'association début juin 2025. Une demande d'agrément de service civique a été faite et accordée en octobre 2025, l'association recrutera un ou deux services civiques en 2026.

En mars 2025 l'équipe a intégré de nouveaux bureaux au sein de la faculté d'Evry, ce sont des bureaux prêtés à titre gracieux par l'université.

L'association a également fait une demande de subventions pour le renouvellement du matériel itinérant à la Région et au CNC, ces aides ont été obtenues, la matériel sera acheté au plus tôt en 2026, mais le matériel initial n'étant plus disponible, l'association attend le retour de l'ANCI pour voir quel autre matériel acheté.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	136 127,66			136 127,66
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport	58 973,16			58 973,16
Matériel informatique	6 979,63	619,00	1 013,12	6 585,51
Mobilier de bureau				
Immobilisations en cours				
Total	202 080,45	619,00	1 013,12	201 686,33

b) Acquisitions et désinvestissements

PC Portable AB	619,00
PC Portable AB	899,00
Ecran Ordinateur	114,12

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	136 001,85	125,81		136 127,66
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%	8 163,11	11 794,63		19 957,74
Matériel informatique	33%	5 897,82	613,14	1 013,12	5 497,84
Mobilier de bureau	20%				
Total		150 062,78	12 533,58	1 013,12	161 583,24

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Néant

4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	7 396,00		7 396,00
Usagers douteux			
Usagers non encore facturés			
Total	7 396,00		7 396,00

5. Autres créances

Subventions à recevoir	43 350,00
Produits à recevoir	363,00
	43 713,00

6. Charges constatées d'avance

Divers	586,33
--------	---------------

7. Trésorerie

CREDIT AGRICOLE	18 030,67
COMPTE SUR LIVRET	181 341,43
LIVRET A	84 524,03
CAISSE PRINCIPALE	232,32
	284 127,45

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
Materiel Transport	35 520,00	20%	31 376,00	7 104,00	24 272,00
CNC TSA Materiel	7 884,81				7 884,81
Region Materiel	16 000,00				16 000,00
Total	59 404,81		31 376,00	7 104,00	48 156,81

3. Fonds dédiés

Compte	Ana	FONDS DÉDIÉS	DEBUT	UTILISATIONS	REPORTS	FIN
194200	200	DSDEN cycle prog	900,00	900,00	900,00	900,00
194200	200	Region poste Médiation 2024 /2025	12 500,00	12 500,00	-	-
194200	200	Drac Sport Educ et Art 2025/2026			13 000,00	13 000,00
194200	200	Places Offertes CD 2025/2026			1 325,20	1 325,20
194200	200	Drajes mediation 2025/2026			7 000,00	7 000,00
194200	200	CNC Ambassadeurs "part 2024/25"	3 666,66	3 666,66		
194200	200	CNC Ambassadeurs "part 2025/26"	-		4 666,66	4 666,66
194300	300	CNC Scenario	10 000,00		-	10 000,00
194300	300	CNC Scenario "2024"	4 500,00	4 500,00		-
194300	300	CNC Scenario "2025"			4 000,00	4 000,00
194510	510	DSDEN Bilan et formation	1 800,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
194510	510	DRAC CAC Formation	1 860,00	1 860,00	1 860,00	1 860,00
194510	510	DAAC Formation "2024"	2 160,00	2 160,00		
		DAAC Formation "2024"	1 620,00	1 620,00		
194510	510	DAAC Formation "2025"			3 616,00	3 616,00
194510	510	DAAC Formation "2025"	1 620,00			1 620,00
194510	510	DAAC EAC 2025/2026			1 600,00	1 600,00
194520	520	DSDEN projets collège	900,00	900,00	900,00	900,00
194520	520	DRAC CAC Coordination	7 140,00	7 140,00	7 140,00	7 140,00
194520	520	CNC CAC Coordination	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
		SEGPA Toute la lumière 2025/2026			2 350,00	2 350,00
194		Subventions d'exploitation	49 866,66	38 246,66	51 357,86	62 977,86
195300	300	Contribution SACEM "2024/2025"	2 500,00	2 500,00		-
195300	300	Contribution SACEM "2025/2026"			3 000,00	3 000,00
194520	520	Atelier Mash Up Grigny			350,00	350,00
194520	520	Atelier Audio Description			400,00	400,00
194520	520	Atelier Coll Prog CM	700,00	700,00	100,00	100,00
		Total	53 066,66	41 446,66	55 207,86	66 827,86

4. Provisions et dépréciations

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	79 280,33	7 868,36		87 148,69
Provisions pour charges	79 280,33	7 868,36		87 148,69
Autres créances				
Dépréciations				
Total	79 280,33	7 868,36		87 148,69

Dotations / reprises d'exploitation 7 868,36
Dotations / reprises financières
Dotations / reprises exceptionnelles
Total 7 868,36

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet
Total

- (1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs 2470,14
Fournisseurs, factures non parvenues 5 812,71
8 282,85

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés 12 662,00
Personnel autres charges à payer 370,14
Urssaf 5 750,00
Mutuelle 238,64
Formation Professionnelle 2 659,00
Retraite 1 620,03
Urssaf Artiste 100,00
Prévoyance 153,87
Congés Payés Charges 5 882,00
PAS 280,17
29 715,85

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Subvention Jeunes Ambassadeurs CNC 2026 6 666,67

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisation

	Exercice clos	Exercice précédent
Cotisation	9 750,00	9 450,00
Total	9 750,00	9 450,00

2. Prestations de service

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Participations Salles	8 899,00	11 053,50
Participations extérieures	69 774,00	68 670,80
Pass culture	12 010,00	15 350,00
Total	90 683,00	95 074,30

3. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
État	92 402,67	75 506,66
Conseil Régional	30 000,00	60 000,00
Conseil Départemental	117 844,00	135 000,00
Aides à l'emploi	7 107,00	7 107,00
QP de Subv invest. viré au résultat	7 104,00	4 144,00
Total	254 457,67	281 757,66

4. Contributions financières

	Exercice clos	Exercice précédent
Organismes privés	4 500,00	3 500,00
Total	4 500,00	3 500,00

5. Produits et Charges exceptionnels

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	3	3	4	4
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
Total	4	4	5	5

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE				

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Néant

4. Autres engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

L'association bénéficie depuis mars 2025 d'un bureau mis à disposition à titre gracieux par la faculté d'Evry pour une valeur estimée à **9 000 €** pour les 10 mois.

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Valorisation des heures des membres du CA et du bureau pour un total de 198 heures (6 CA par an avec une moyenne de 9 membres présents, plusieurs réunions de bureau et rendez-vous du président avec les partenaires financiers). La valorisation est estimée à **6 585.48 €** pour l'exercice.